

**PROCES VERBAL - REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
mardi 29 octobre 2024 à 18 h 00
A LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLEYS**

Convocation et affichage : 14 octobre 2024

Sous la présidence de Monsieur Stéphane AUFRERE, Maire.

EN EXERCICE : 11

PRESENTS : 8

VOTANTS : 8

Etaient présents : Stéphane AUFRERE, Christian SANSEIGNE, Vincent COUPEROT, Jérémy VENON, Nicolas LAROCHE, Julien COLLON, Xavier COLLON, Charly NICOLLE

Etaient absents excusés : Jany AUCLERCQ
Stevens DAVID
Oliver BOVE

Secrétaire de séance : Julien COLLON

1. Approbation du compte-rendu du 8 août 2024
2. Création d'une commission travaux salle communale
3. Avis du conseil municipal concernant la place à marc
4. Echange parcellaire avec Mr Charly NICOLLE
5. Classification Ru du Vaux Noyère
6. Approbation du RPQS eau potable et assainissement
7. Noël 2024 – Colis de fin d'année
8. Cérémonie du 11 novembre
9. Questions diverses

1 . Approbation du compte-rendu du 8 août 2024

Monsieur le Maire ouvre la séance, vérifie que le quorum est atteint. Il demande s'il y a des remarques ou des points à rectifier sur la précédente séance. Sans observation, le procès-verbal du 8 août 2024 est adopté.

2 - Création d'une commission travaux salle communale

Le Maire rappelle qu'une subvention de la part du Comité de Saint Vincent leur a été allouée pour une somme de 100.000 € et suggère de mettre en place une commission de travaux pour utiliser cette somme pour différents travaux (isolation phonique, l'éclairage, création d'un sas, réfection de la verrière, etc... en partenariat avec des membres du bureau du Comité de Saint-Vincent

Il propose que la création de cette commission soit composée de 3 membres du conseil municipal et 3 membres du bureau de la Saint-Vincent tournante.

- Pour la commune : Mr Stéphane AUFRERE
Mr Xavier COLLON
Mr Christian SANSEIGNE

Il sera demandé au Comité de Saint-Vincent de nommer 3 personnes également.

3 - Délibération n° 17_29 10 2024 - Avis du conseil municipal concernant la place à marc

Le Maire demande aux conseillers un avis sur l'emplacement de la place à marc suite à la future réfection financée par la FDAC (rallonge de la plateforme) et au choix d'un nouvel emplacement.

A l'époque une proposition avait été faite pour un emplacement sur la route de Chichée.

Vu que la situation actuelle convient aux viticulteurs de Fleys et après avoir fait un tour global sur les avantages et les inconvénients d'un éventuel éloignement, le conseil municipal **DECIDE** de garder l'emplacement de la place à marc sur le site actuel.

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 1

4 - Délibération n° 16_29 10 2024- Echange parcellaire avec Mr Charly NICOLLE

Mr Charly NICOLLE expose son désir d'échanger une parcelle contre une parcelle communale aux fins de mieux circuler devant son hangar.

Il propose à l'échange sa parcelle ZK 32 d'une surface de 671 m² en appellation « Chablis » (25 % de surface en plus) avec la parcelle communale ZK 0014 d'une superficie de 536 m².

Le conseil municipal **ACCEPTE** la proposition d'échange de parcelle avec Mr Charly NICOLLE avec néanmoins une condition d'avoir une servitude concernant la position des bennes à verre communales.

Le conseil municipal **CHARGE** le maire de signer tous documents concernant cet échange ainsi que la signature chez le notaire.

Adoption à l'unanimité des membres présents.

5 - Classification Ru de Vaux Noyère

Mr le Maire fait lecture d'un courrier reçu par Mr Martin concernant une demande de déclassement du Ru de Vaux Noyère.

Une demande sera faite au Syndicat des Eaux du Tonnerrois car c'est lui qui gère le BAC de Chichée.

6 - Délibération n° 18_29 10 2024 - Approbation du RPQS eau potable et assainissement

Conformément à la loi n° 95-101 du 2 février 1995 dit "LOI BARNIER" et son décret d'application du 6 mai 1995, le Maire présente au Conseil Municipal, les rapports annuels sur le prix et la qualité du service d'Eau Potable et d'assainissement pour l'exercice 2023, fourni par le Syndicat des Eaux du Tonnerrois.

Après avoir pris connaissance du document, le Conseil Municipal,

- En **PREND** acte et **NOTE** qu'il est consultable en mairie
- **ADOpte** le rapport tel qu'il est présenté.

POUR : 4 Contre : 2 Abstention : 1

7 - Délibération n° 19_29 10 2024 Noël 2024 – Colis de fin d'année et repas de fin d'année

Le maire demande de nouveau aux élus de faire le choix entre un panier garni ou un repas de Noël organisé dans un restaurant.

Le conseil municipal **ADOpte** la proposition du restaurant le vendredi 13 décembre 2024 et du panier garni pour les personnes ne pouvant ou désirant ne pas se déplacer au restaurant.

Les personnes en maison de retraite auront un panier bien-être de fin d'année.

La valeur du colis et le montant du repas au restaurant seront compris entre 35 et 40 € pour les personnes âgées de plus 70 ans.

Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés à 10 voix POUR

8 - Cérémonie du 11 novembre

Le maire informe le conseil que la cérémonie du 11 Novembre se déroulera à 11 heures. Une gerbe sera commandée à cette occasion ainsi que de la viennoiserie comme à l'accoutumé.

9 - Questions diverses

Travaux à prévoir : Au cimetière et le toit de l'école

Bassin du serein : Trous faits par des ragondins. En attente de l'étude pour contacter tous les propriétaires. Il est proposé par le Bassin du Serein de remettre le ru de Crioux en fond de talweg. Une réunion des propriétaires concernés aura lieu prochainement pour envisager ces travaux.

Trail : Remerciements de personnes du département. L'an prochain, il est envisagé un départ du trail à partir du centre du village et de modifier le parcours pour pouvoir accueillir plus de participants.

Nid de frelons chez Mr Frédéric BOULARD

L'ordre du jour étant épuisé

La séance a été levée à 19 h 50

Récapitulatif des délibérations prises :

NUMÉRO	OBJET	Pour	Contre	Abstention
16_29 10 24	Echange parcellaire avec Mr Charly NICOLLE	7	-	1
17_29 10 24	Avis du conseil municipal concernant la place à marc	7		1
18_29 10 24	Approbation du RPQS eau potable et assainissement	5	2	1
19_29 10 24	Colis de fin d'année et repas de fin d'année	8		

Secrétaire de séance
Julien COLLON

Le Maire
Stéphane AUFRERE